

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D170928-05

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE, Isabelle VATANT

Secrétaire de séance : Eveline DAVIN

OBJET : Domaine – Convention avec l'agglomération

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que depuis le transfert de la compétence Petite enfance, l'agglomération occupe des bâtiments communaux au titre du multi-accueil et du relais assistants maternels,

Considérant que la commune et l'agglomération se sont entendues sur le versement d'un loyer pour l'un et l'autre de ces bâtiments,

Considérant que la commune prend en charge l'entretien ménager et le petit entretien technique de ces bâtiments,

Considérant que la commune prend en charge le paiement des fluides et autres frais assimilables,

Considérant qu'il convient de conventionner avec l'agglomération en vue du paiement de ces loyers et du remboursement des frais avancés par la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer les conventions et actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 29 septembre 2017

Le Maire,